
Erratum

Avis

Loi sur les décrets de convention collective
(chapitre D-2)

Industrie des services automobiles – Montréal **— Modification**

Gazette officielle du Québec, Partie 2, 19 juillet 2023,
155^e année, numéro 29, page 3398.

À la table des matières, le document « Industrie des services automobiles de la région de Montréal (Mod.) » aurait dû être inscrit sous la rubrique « Projets de règlement ». Aussi, le titre aurait dû se lire : « Industrie des services automobiles de la région de Montréal ».

80476